

N° CP

8^e/21-07

Séance du 16 MARS 2007

PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
THEATRE SCOLAIRE EN LANGUE ALLEMANDE
DANS LES ECOLES DE LA VALLEE DE LA DOLLER
(seconde édition)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006, relative au B.P. 2007 "Programme Langue et Culture Régionales 2007"
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 1 000 € à l'Association des œuvres scolaires de la Vallée de la Doller de SENTHEIM
- ❖ précise que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Conseil Général le 16 MARS 2007
Publication au Journal Officiel le 23 MARS 2007
Pour le Conseil Général
Le Président



Léovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH